



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Rhône

Commune : Riverie

Autres communes :

SPR

Appellation : Site patrimonial remarquable de Riverie

Article 112 de la loi LCAP du 7 juillet 2016

Règlement : AVAP

Arrêté : Autre le 08/09/2014

Pour les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur, vous pouvez consulter l'arrêté sur le site internet de legifrance.

Pour les autres documents, vous pouvez vous adresser à la collectivité territoriale concernée.